

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOÛLE	PARIS et les autres Départements
Un AN..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE..... 20 c.	Un AN..... 3 fr. 50

AVIS

Les abonnements étant continués d'office, sauf avis contraire, nous prions ceux de nos LECTEURS, dont l'ABONNEMENT EST EXPIRÉ le 31 Mars et qui n'ont pas de compte ouvert à notre Librairie, de vouloir bien nous faire parvenir le montant de leur abonnement en un mandat-poste,

A partir du 15 courant, nous ferons présenter par la poste, la quittance d'abonnement en y ajoutant 0 f 25 cent. pour frais de recouvrement.

ÉCHOS DE LA SEMAINE

17 Mars — Arrestation d'un nouvel espion allemand à Epinal. C'est un associé de l'espion Niemeyer, récemment condamné.

28 Mars — La Chambre annule l'élection de M. Ménard-Dorian dans l'Hérault.

— Morts du docteur Ulysse Trelat chirurgien éminent, et du comte Armand de Pontmartin, littérateur et critique de premier ordre.

— Le Conseil municipal vote l'ac-

quisition par la Ville, du Champ de Mars et des monuments de l'Exposition conservée.

— Un cyclone effroyable ravage le Kentucky, l'Ohio et le Missouri, en Amérique. La ville de Louisville est presque détruite et les victimes se comptent par centaines.

29 Mars — Manifestation des ouvriers des abattoirs et des mégissiers en faveur de la levée de l'interdit sanitaire qui frappe l'importation des moutons vivants.

— Les Chambres se séparent pour les vacances de Pâques, qui prendront fin le 6 mai.

— Les membres de la Conférence de Berlin se séparent le 24 mars. Le souverain allemand n'a pas insisté pour la Conférence délibérât sur les mesures de sanction de ses délibérations.

— Les fonctions que remplissait le comte Herbert de Bismarck sont dévolues au baron Marchall de Bieberstein.

30 Mars — M. Guichard, républicain, est élu député à Lyon ; M. Raiberti, républicain-révionniste indépendant, est élu député à Nice.

— Le conseil d'Etat annule les dé-

libérations du conseil municipal de Paris ainsi que les arrêtés préfectoraux les homologuant, et qui prétendaient imposer aux adjudicataires des travaux de la Ville des conditions entachées d'illégalité.

— L'interdiction définitive de la pièce de Mahomet, de M. Bornier, est notifiée officiellement au Sultan, qui se déclare satisfait.

— Le prince de Bismarck quitte Berlin pour se rendre dans ses terres ; il est l'objet d'ovations chaleureuses.

— La grève des mineurs en Angleterre a cessé au bout de quelques jours ayant coûté à l'industrie près de trois millions par jour.

— En Espagne, les grèves sévissent dans la Catalogne. 60,000 ouvriers des tissus sont en chômage.

31 Mars — Nouveaux engagements au Dahomey, qui nous coûtent deux officiers.

— Grave incident politico-militaire suscitée par une circulaire du général Daban aux autres généraux. Le cabinet Sagasta exige la punition exemplaire du général, qui étant membre du Sénat, se retranche derrière l'immunité parlementaire et est soutenu par une fraction de ses collègues. Le conflit prend un caractère aigu. Les Cortès espagnoles votent l'établissement du suffrage universel intégral.

— Elections générales législatives en Portugal. Le ministère paraît avoir la majorité pour lui.

1 Avril — La crise financière redouble d'intensité en Italie. Les affaires italiennes en Abyssinie sont peu prospères. La situation de M. Crispi s'aggrave de jour en jour.

— Premières manœuvres de guerre avec la poudre sans fumée, à Champi-

gny. Elles démontrent la nécessité d'une réforme tactique et probablement des modifications profondes à la tenue des troupes en campagne.

— Mort du général baron Aubert.
2 Avril — Le prince de Galles, de passage à Paris, fait une visite au Président de la République.

— Incident soulevé par la Presse Parisienne au sujet du dernier emprunt de la ville de Paris.

CHRONIQUE LOCALE

MESNIL-AMELOT

Monsieur Jules Honoré Duval, le sympathique et dévoué sous-lieutenant de la compagnie de sapeurs-pompiers du Mesnil-Amelot, vient enfin de recevoir un témoignage d'encouragement digne de ses efforts et de son mérite : Une médaille d'argent de 2^e classe lui a été décernée par M. le Président de la République, en date du 26 Mars, sur la proposition du ministre de l'Intérieur,

M. Duval qui compte 36 ans de service (1834-1890) s'est particulièrement signalé en sauvant une femme dans un incendie et en portant secours à un enfant sur le point d'être écrasé par une voiture. On sait qu'au Mesnil-Amelot, avec une poignée d'hommes, M. Duval est arrivé à des résultats surprenants, dans divers concours, notamment au grand concours international de Vincennes, où l'année dernière, sa petite compagnie remportait un prix de Manœuvre en division supérieure.

M. Duval a obtenu précédemment dans divers concours trois prix de stratégie. Les compagnies qu'il a dirigées ont gagné sous ses ordres 30 médailles de divers modules, 3 couronnes de

vermeil et une palme de même métal.

Ces dernières ont été remportées par la compagnie du Mesnil-Amelot, dans l'espace de peu d'années.

Nous adressons nos plus vives félicitations au titulaire de cette marque de distinction parfaitement méritée.

SAINT-SOUPPLETS

Le nommé Chauffourier (Léon), 48 ans, manouvrier, appelé en police correctionnelle pour coups envers le sieur Louis Battavant à la suite d'une discussion survenue le 18 Mars dernier, est condamné à 16 francs d'amende.

ROUVRES

Appelé devant le tribunal de simple police de Meaux, pour ivresse publique et manifeste, le nommé Mariette (François) est condamné à 5 francs d'amende.

BARON

On écrit au *Journal de Senlis* :

Deux vols de lapins ont été commis dans la nuit du 22 au 23 mars dans la commune de Baron. Tout fait croire que ce sont les mêmes individus qui ont opéré. M^{me} veuve Delayen manouvrière, a été victime d'un vol de huit lapins valant 10 francs, et M^{me} veuve Aveline a vu ses clapiers diminués de cinq ; elle éprouve une perte de 5 à 6 francs. Le voleur a escaladé et fait effraction aux deux endroits pour commettre son vol. Auteur inconnu.

MOUSSY-LE-NEUF

Ces jours derniers, le garde Godard, de la propriété de M. Delamaz, en tournée dans les bois qui avoisinent Moussy, se trouva en présence de quatre cerfs qui bien entendu, s'empressèrent de prendre la fuite dès qu'ils l'aperçurent. Le garde tira d'abord sur le plus beau de la bande, puis, sur un second, qui n'empêcha pas les deux blessés

de continuer leur course. Ce ne fut qu'au bout de deux heures qu'il put atteindre le premier cerf, tombé épuisé par sa blessure. Quant au second qu'il avait perdu de vue, on le retrouva mort quelques jours plus tard dans les bois de Ver.

LOUVRES

On lit dans *l'Écho Pontoisien* :

Un vol important a été commis il y a quelques jours pendant l'absence de la dame Robinet. Les voleurs se sont introduits à l'aide d'escalade, ont fracturé toutes les portes et ont emporté une quantité d'objets mobiliers ; meubles, literie, linge, batterie de cuisine, etc., le tout d'une valeur de 3,000 fr.

La gendarmerie procède actuellement à une enquête.

— Un inconnu que l'on croit Allemand s'est présenté hier aux mairies de Goussainville et de Louvres et a interrogé les secrétaires sur les points stratégiques que l'on pourrait utiliser, en temps de guerre, dans les environs, sur les ressources qu'offre le pays, etc.

Lorsque le bruit de cet étrange visite arriva aux oreilles des gendarmes de Louvres, ceux-ci se mirent aussitôt à la recherche de l'inconnu ; mais ils apprirent qu'il avait pris à Goussainville le tram de trois heures et demie pour Paris.

D'après ses dires, il appartiendrait comme officier, à l'état-major.

Dit-il vrai ou est-ce un espion ?

Le mystère n'a pu encore être éclairci.

MAUREGARD

Un vol de trois lapins a été commis dans la nuit du 28 au 29 Mars, au domicile de M^{me} Charpentier. Un quatrième lapin a été trouvé mort dans le clapier, ce qui laisse à supposer que le voleur a été dérangé dans son opéra-

figa. Les cadenas qui fermaient le clapier ont été brisés. — La justice informe.

— Au même endroit et dans la même nuit un jupon de laine a été volé au préjudice de M^{me} Delaunay, dans le jardin attenant à l'habitation et qui est voisin de celui où a été commis le vol de lapins, ce qui fait croire que ces deux vols ont pour auteur le même individu.

SAINT-MARD

Fête de Saint-Mard, le Dimanche 6 Lundi 7 Avril 1890. — *Jeux et divertissements, Tir à la Carabine, chevaux de bois, etc.* — 8 heures du soir, *Bal Petit.* — Lundi, continuation de la Fête.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Les institutrices et institutrices qui avaient bénéficié en 1889 d'une allocation de 100 francs ou de 50 francs pour classement dans le premier ou le second huitième de la liste de mérite viennent d'éprouver une assez grosse déception.

Il avait été décidé que cette allocation serait jointe à leur traitement pour 1890, et les mandats de janvier avaient été dressés d'après ces instructions. Or voici qu'un avis important leur apprend que « les fonctionnaires qui, en janvier, ont reçu des mandats augmentés des allocations de 100 francs et de 50 francs pour inscription sur la liste de mérite, reverseront par voie de réduction sur le mandat à venir la somme indûment mandatée à leur profit. » Ce revirement, qui a naturellement causé une vive émotion parmi les intéressés, est la conséquence d'une délibération du conseil d'État. Ce corps

a, en effet, été appelé à examiner la question de savoir si l'on devait considérer comme faisant partie de traitement garanti aux instituteurs publics et incombant à l'État la fameuse allocation dont il s'agit, et il s'est prononcé pour la négative.

En sorte que, malgré toutes les espérances qu'avait fait naître la loi de juillet 1889, les instituteurs les plus méritants se trouvent être moins payés que sous le régime de la loi de 1875. Il n'y a pas là de quoi les réjouir.

(Indépendant)

SOUSCRIPTION

Pour le Monument à la mémoire de

M. NOBLAT

5^e Liste

MM E. Haquin, maire d'Ivry	5 fr.
S. Dubourg maire du Plessis- l'Evêque	5 »
H. Sainte Beuve à Nanteuil- le-Haudouin	5 »
A. Sainte Beuve avoué à Senlis	5 »
Cholet Gatté propriétaire à Dammartin	5 »
Un maire du canton, 2 ^e vers	2 »
Léon Roland à Courtillet	2 »
Emile Duchesne à Moussy-le Neuf	5 »
Droz, Cons. Général à Meaux	10 »
Madame la Baronne Ed. de Bussierre prop. à Ville- neuve	50 »
Total	94 fr.
Listes précédentes	1289.50
Total au 3 Avril	1383.50

UN DRAME DE LA RAGE

Dans les derniers jours de la semaine passée, un jeune homme de Walle, en Pologne, nommé Raboczynski, fils d'un

jardinier possédant quelque fortune, épousait une jeune fille de son village.

La noce avait eu lieu avec le plus grand entrain

Le soir, les fiancés se retiraient dans leur chaumière où leurs amis allaient leur donner une sérénade.

Le lendemain matin, la porte et les fenêtres de la maison des nouveaux mariés restaient hermétiquement closes ce qui ne surprenait personne, mais dans l'après-midi, aux plaisanteries usuelles en pareil cas, commençait à succéder un sentiment d'inquiétude. A quatre heures, les villageois tenaient conseil, et après avoir longtemps appelé sans recevoir de réponse, ils se décidèrent à enfoncer la porte.

Un horrible spectacle les attendait.

Sur le sol de la chambre nuptiale gisait le cadavre de la fiancée couvert d'innombrables blessures et baignant dans une mare de sang

Les oreilles, le nez, les lèvres étaient effroyablement arrachés: les seins et quatre doigts de la main avaient été dévorés. On eût dit la proie de quelque bête fauve.

Étendu sur le lit et paraissant dormir se trouvait Henri Raboczynski, le nouveau marié. Ses lèvres étaient couvertes d'écume, sa chair était arrachée.

Quand les voisins portèrent la main sur lui il bondit du lit comme une bête féroce, aboyant, grognant comme un chien, grinçant des dents, et se précipita sur ses amis pour les mordre

Une lutte épouvantable s'engagea, et il fallut assommer le malheureux avec une barre de fer avant de pouvoir le maîtriser.

Quelques instants après, il expirait dans d'horribles convulsions.

Raboczynski avait été mordu, il y a quelques semaines, par un chien enragé mais n'avait pas prêté grande attention à cet accident et s'était borné à faire cautériser la morsure qui d'ailleurs n'était pas bien profonde.

L'émotion que lui causa son mariage déterminèrent chez lui l'éclosion de l'horrible maladie dont il portait le germe.

Laisse seul avec sa jeune femme, et victime d'une épouvantable crise d'hypochondrie, il la déchira littéralement en morceaux.

Curiosités Judiciaires

PROCÈS, CONDAMNATIONS, EXCOMMUNI-
CATIONS CONTRE DES ANIMAUX

Il fut un temps en Europe où des tribunaux prononcèrent des condamnations contre des animaux prévenus de certains délits, et où l'autorité ecclésiastique lançait les foudres de l'excommunication contre des insectes nuisibles. L'extrait suivant donne, avec l'indication des écrivains qui sont nos autorités, l'époque de ces procès, les motifs qui les font comparaître en Justice, ainsi que la date de plusieurs anathèmes ecclésiastiques.

4 Jun 1094. — Pourceau condamné à être pendu et étranglé en une fourche de bois, pour avoir dévoré l'enfant de Jehan Lenfant, vacher de la cense de Clermont, près Laon. (Ch. Desmaze.

1120 — Mulots et chenilles excommuniés par l'évêque de Laon. (Sainte-Foix).

1314 — Les juges du comté de Valois firent le procès à un taureau qui avait tué un homme d'un coup de cornes, et le condamnèrent, sur la déposition des témoins, à être pendu; la sentence fut confirmée par arrêt du Parlement, le 7 Février 1314.

1394 — Porc pendu pour avoir meurtri et tué un enfant, en la province de Roumagne, vicomté de Mortain. (Mss).

1451 — Sangsues excommuniées par

l'évêque de Lausanne, parce qu'elles détruisaient les poissons. (Malléolus).

10 Janvier 1457 — Procès intenté par la dame de Savigny, contre une truie et ses six cochons. La dite truie accusée de meurtre et homicide contre Jehan Martin, est condamnée à être pendue par les deux pieds de derrière à un arbre « esproné ». Quant à ses six cochons comme il n'est pas prouvé qu'ils « aient mengié dudit Jehan Martin, » leur cause est remise à un autre jour.

(à suivre)

A propos de Pierres Tombales

L'un de nos sympathiques collègues du comite archéologique de Senlis nous adresse la note suivante, qui ne peut manquer d'intéresser nos lecteurs

Monsieur Hardy, pharmacien à Nanteuil, a eu l'obligeance de m'envoyer un estampage d'une pierre tombale, très intéressante qui est engagée malheureusement sous un pan de mur de sa maison.

Elle montre assez bien conservée, une représentation d'une Dame noble Alix, dont je n'ai pu découvrir la famille. Les lecteurs de la *Petite Gazette* aideront peut-être à éclaircir cette énigme archéologique.

Alix, porte par dessus une tunique dont on ne voit que les manches étroites, un *surcot* très ample, échancré sur le cou, flottant du bas, couvrant une grande partie de l'avant-bras, et libre de toute ceinture. Pas de manteau. La tête est couverte d'une coiffe qui passe sous le menton, et d'une pièce d'étoffe souple bordée d'un galon qui pend gracieusement sur les épaules. Un anneau avec un chaton est passé au doigt médius. Chaussure pointue. Les pieds reposent

sur un chien à longues oreilles, symbole de la fidélité.

A la droite de cette représentation élégante et distinguée, est étendu un enfant emmaillotté d'une couverture à capuchon que retiennent des bandelettes entrecroisées. M. de Guilhermy a relevé dans ses *Inscriptions de la France*, des représentations d'enfants du même genre à côté de Jean de Ballion seigneur de Marivaux, et moi même, j'ai signalé un dessin semblable mais plus étrange à Rully.

La pierre tombale engagée comme je l'ai dit, et usée en plus d'un endroit m'a permis cependant de lire encore en caractères semi-gothiques : E. LIENME : A N... : ALIS. O.... FAME. BRIE.. RESNOI, ESCVIER DIX. LI PVIT SES. PECHIEZ, PARD..... Ce que je lirai volontiers en restituant une partie du texte : *Chi gist, soubz ceste lenne (pierre), la gente (gentille) Aalis, o (avec) Alix fame (de) Brie de Fresnoi, escuyer. Dix (Dieu) li (lui) puit (peut) ses pechiez pardonner !*

Si je craignais d'être victime de mon imagination, je dirais que le costume de la femme qui sent un peu la chambre, et le texte mélancolique : « Dieu certes peut bien apres cela lui pardonner », conviennent bien à une jeune femme morte en même temps que son enfant.

Cette pierre tombale doit être attribuée à la fin du XIII^e siècle.

Elle est, je le répète, très remarquable à tous points de vue. Ce bel art du tombier, si peu compris aujourd'hui, nous a laissé ici un de ces monuments où l'on étudie, à côté de la vanité des choses humaines, l'architecture, la paléographie, les costumes et l'histoire.

Nota — On m'a questionné sur ces O de l'inscription et ma façon de le traduire. Le *cartulaire enchaîné* de Senlis contient des traductions en

langue Roumane c'est-à-dire en français de la fin du XIII^e siècle, des chartes latines de la commune où ce O, signifiant *et, avec*, revient plus d'une fois.

E. M.

IL Y A CENT ANS

Comment on venait à Paris, il y a cent ans ? C'est ce que nous raconte M. Fourcaud, dans le *Gaulois*. On s'entassait d'abord dans une lourde diligence.

Que faire en ces terribles conditions, à moins qu'on ne cause ? Bientôt les langues se délient. On se donne, d'abord, des renseignements sur ce qu'on rencontre. « Ça, monsieur, qu'est-ce donc que cet amas d'édifices qu'on voit là-bas ? On dirait d'un monastère.

— En effet, c'est un monastère de pré-montés, l'abbaye de Rémiral. — Il est assez curieux qu'elle tourne le dos à la route. — C'est pour éviter aux religieux la vue importune des voyageurs... » Puis on parle des villes qu'on traverse, des auberges où l'on va prendre sa pâtée.

« Ligny est une belle ville, monsieur, où les rues sont larges et les maisons bâties en pierres de taille. Il y en a une, entre autres, qui a douze fenêtres de façade. Oui, douze ! pas une de moins... Vous avez entendu vanter, peut-être, le ruisseau du parc?... Dame ! on y pêche des truites comme nulle part. — A propos de truites, savez-vous qu'on mange fort bien à Vitry, à l'enseigne de l'Arbre d'Or, pour vingt-cinq sols ? — A Meaux, c'est la même chose à l'auberge des Trois-Rois. Vous verrez. Nous y goûterons probablement du poisson de mer. On en a toujours aux Trois-Rois, et de presque frais... » Ajoutez, comme accompagnement à ces dialogues, les « hu », les claquements de fouet et les jurons du postillon, quand son équipage est trop fourbu. Aux relais, on tâche à se désemplir, mais quelle

souffrance après pour réintégrer sa place !

« Ah ! monsieur, vous me faites mal !... Monsieur, j'en suis bien fâché. — Monsieur, l'on ne voyage pas quand on a votre corpulence... — Pardieu ! vous me rendez raison... » Et par là-dessus tout le cœur des voyageurs : « Voyons ! ne vous disputez pas ! Nous ne sommes pas ici pour nous dire des injures. Croyez-vous que personne ici soit à son aise ? Allons, taisez-vous !... »

C'est ainsi, après une multitude d'incidents d'une égale importance et au bout de sept jours dûment accomplis, que la diligence ébranle enfin le pavé de Paris et fait halte rue Montmartre en face de l'hôtel d'Artois, où l'on a de bonnes chambres pour assez peu d'argent, hormis qu'on ne réclame pas un appartement sur la rue.

Un étranger descend de voiture devant un de nos grands magasins. Il entre et demande à un commis le comptoir des gilets de flanelle. « Au fond de la neuvième galerie à droite, répond le commis, puis la quatrième à gauche et là on vous indiquera le chemin que vous devez prendre.

— Merci, dit l'acheteur, je vais chercher ma voiture qui est à la porte.

* * *

Un de nos amis prend la semaine dernière un bain de vapeur. Après cette opération, le garçon frotte le baigneur, le masse, l'essuie et, quand il est bien séché, lui donne près des reins trois claques aussi violentes que sonores.

— Ah ! ça ! s'écrie notre ami, pourquoi me frappez-vous ainsi ?

— Que monsieur ne fasse pas attention : j'avertis mon camarade que j'ai fini avec monsieur et qu'il peut m'envoyer un autre baigneur !

Hier, notre ami retournait au bain, mais il s'était muni d'une sonnette, qu'il s'empressa d'offrir au garçon...

GLACE A BON MARCHÉ

Tous les visiteurs de l'Exposition Universelle ont pu apprécier les admirables machines à fabriquer la Glace.

Après bien des recherches, je suis parvenu à réduire ces modèles afin de les mettre à la portée de toutes les bourses, appareils qui produisent des résultats identiques et que la glace en blocs très durs ne revient pas à plus de 5 centimes le kilog.

Prix des Appareils

N° 1	produisant 500 gr. de glace	20 fr.
2	— 2 kil.	— 30 »
3	— 5 —	— 50 »
4	— 10 —	— 100 »
5	— 25 —	— 200 »

Produit spécial d'une durée illimitée
3 francs le kilog.

Envoi en gare la plus rapprochée, contre un mandat-poste adressé à

POUJOLAT, 33 rue d'Avron (Paris)

LA MODE

MAGNIFIQUE JOURNAL DE MODES

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Abonnement : 2 francs par an.

MALGRÉ son prix réduit, ce Journal contient les gravures les plus artistiques et les plus pratiques qui aient été publiées jusqu'ici par un journal de modes; le papier et tous les accessoires sont irréprochables; en outre, ce journal n'est pas vendu au numéro.

Le succès de cette publication est sans précédent en librairie.

Envoi franco d'un spécimen contre
10 centimes

A LOUER Maison avec
Grand Jardin à Saint-Mard,
place de l'Eglise.

S'adresser au bureau du Journal

VENTE ET ACHAT DE MATÉRIAUX
DE DÉMOLITIONS

Armand MALLE

ENTREPRENEUR DE BATIMENTS

DAMMARTIN, S & M

Vieux bois, Portes, Persiennes, Voisées
Parquets chêne et sapin
Carreaux et Tuiles, Pavés, Poutres
en grès et autres etc.

OCCASION — NEUF

TOUS CES ARTICLES
SONT VENDUS A TRES BON MARCHÉ

VOYAGES AUX ENVIRONS DE PARIS

HISTOIRE DU VALOIS

EXCURSIONS

Dans les forêts de Villers-Cotterets et de
Compiègne

PROMENADES

Sur les bords de l'Aisne, de l'Oise et de
la Marne,

AVEC DEUX CARTES DE L'ÉTAT MAJOR

PAR

VICTOR DUJARDIN

Chevalier de la Légion d'honneur

ANCIEN RÉDACTEUR PRINCIPAL

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

1 volume petit In-8 de 490 page.
4 francs, franco

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIE.

Dammartin Imp. E. Lemarié.